

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

29 juin 2023

---

ORIENTATION ET PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE 2023-2027 - (N° 1440)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 1313

présenté par

M. Iordanoff, Mme Arrighi, M. Bayou, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, Mme Chatelain, M. Fournier, Mme Garin, M. Julien-Laferrière, Mme Laernoës, M. Lucas, Mme Pasquini, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché, Mme Taillé-Polian et M. Thierry

-----

**ARTICLE 3**

Supprimer les alinéas 3 à 5.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le groupe Écologiste s'oppose à l'extension des perquisitions nocturnes domiciliaires que prévoit ce texte, dans la mesure où elle ne repose sur aucune justification et ne présente aucun garde-fou.

C'est d'abord et avant tout une opposition de principe à un texte qui généralise des techniques d'investigation particulièrement intrusives en les étendant à des crimes de droit commun dont nous ne contestons pas la gravité mais l'absence de complexité. Or, comme l'a indiqué à plusieurs reprises le Conseil constitutionnel, si une infraction d'une particulière gravité et complexité est de nature à justifier le recours à de telles mesures, tel n'est pas nécessairement le cas d'infractions ne présentant pas ces caractères" (décision 2019-778 DC du 21 mars 2019, cons. 162). C'est la raison pour laquelle le Conseil a censuré, dans le cadre de l'examen de la dernière LOPJ de 2019, la généralisation des techniques spéciales d'enquête pour "tout crime" et a exigé leur cantonnement aux seules infractions relevant de la criminalité et de la délinquance organisée.

Ce mouvement de banalisation des pouvoirs intrusifs d'enquête est d'autant plus problématique qu'il ne s'accompagne pas des garanties permettant un contrôle par le juge du caractère nécessaire et proportionné des mesures. En effet, le JLD ne dispose pas des moyens pour effectuer un contrôle effectif des mesures d'enquête. Tant qu'aucune réflexion globale ne sera menée sur la place et le

rôle que doit occuper le JLD dans notre procédure pénale, le groupe Ecologiste ne tolérera aucune extension des pouvoirs d'enquête de la police judiciaire.